



Municipalité de Chesterville  
486, rue de l'Accueil  
Chesterville (Québec) G0P 1J0

---

**MUNICIPALITÉ DE CHESTERVILLE  
AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ**

# AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, JOANNE GIGUÈRE, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ, QUE :

Qu'un avis de motion a été donné à la séance extraordinaire du 31 janvier 2022 à l'effet qu'un projet de règlement numéro 243 N.S. relativement au code d'éthique et de déontologie des élus (es) municipaux serait déposé pour adoption lors de la séance du 7 février 2022, à 20 heures, à huis clos en visioconférence.

Ledit projet de règlement à être adopté définit le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux. Il définit les principales valeurs de la Municipalité, les règles d'interprétation, le champ d'application et les sanctions relatives aux manquements et non-respect du code.

DONNÉ À Chesterville, ce 31<sup>e</sup> jour de janvier 2022.

---

Joanne Giguère,  
Directrice générale et secrétaire-trésorière